

## **ROI Stages sportifs RCF**



### **Missions du Rugby Club Famenne :**

1. Promouvoir des pratiques d'éducation à la santé par le sport, en particulier la pratique du rugby sous toutes ses formes et sans discrimination et la promotion des valeurs d'éthique sportive et de fair-play liées au sport.
2. Promouvoir les valeurs véhiculées par le rugby telles que l'entraide, le respect, le partage, la solidarité, ...

### **Public-cible et organisation des groupes :**

Stages destinés aux enfants âgés de 6 à 16 ans et répartis par tranche d'âges

### **Organisation quotidienne :**

- 7h30 à 9h : accueil des enfants (temps libre)
- 9h à 12h : activités
- 12h à 13h15 : repas préparé par le club
- 13h15 à 16h : activités
- 16h à 17h30 : garderie (temps libre)

### **Pouvoir organisateur:**

ASBL Rugby Club Famenne, Vieille Route de Marloie 1, à 6900 MARCHÉ

### **Personne de contact :**

Responsable stage : Cardona Mateo – 0497 39 82 07

Président : Karl Wilot – 0472 47 41 40

✉ [matcrd92@gmail.com](mailto:matcrd92@gmail.com)

## **Encadrement :**

Nous veillons à respecter des normes d'encadrement afin que chaque activité puisse se dérouler avec le maximum de sécurité possible

Les moniteurs sont diplômés Adeps, Bacheliers ou Masters en Education Physique.

Les moniteurs s'occupent des enfants et de leurs parents à l'arrivée et au départ et de l'encadrement des enfants pendant les périodes d'accueil et de garderie

## **Modalités d'inscription :**

« Les données que nous recueillons ne sont jamais cédées à des fins commerciales ou autres, elles restent confidentielles et à usage interne exclusivement. »

L'inscription est réalisée via le site internet *enfance-jeunesse.marche.be*

Les parents sont amenés à remplir le formulaire d'inscription en ligne.

Ils doivent ensuite sélectionner les stages et les semaines de présences de leur(s) enfant(s).

Les informations paraissent également sur le site internet de la Ville de Marche.

Les inscriptions débutent au début du mois de mai. Des permanences dans les bureaux de la Coordination Education Enfance ou du Centre de Support Télématicque sont organisées à cette période pour les personnes ne maîtrisant pas l'outil informatique.

## **Remboursement :**

La participation financière reste due si l'enfant ne vient pas alors qu'il était inscrit.

Un remboursement se fera en cas d'événement imprévu d'ordre familial faisant l'objet d'une attestation (naissance, accident, décès, ...) et sur présentation d'un certificat médical.

En cas de remboursement, un maximum de **80%** du prix du stage pourra être remboursé.

## **Informations diverses :**

Un supplément peut être demandé aux parents lors de la mise en place d'activités particulières : excursions, barbecue, ...

L'accord des parents est demandé en ce qui concerne la diffusion ou non des photos de l'enfant dans le cadre de la promotion des activités de la Ville de Marche-en-Famenne

Des mesures d'écartement préventives peuvent être prises par l'équipe de moniteurs à l'égard d'enfants qui présenteraient des symptômes de problèmes contagieux (ex : poux). Un certificat médical est alors exigé avant d'autoriser l'enfant à fréquenter à nouveau le stage.

Seuls les parents ou les personnes âgées de 18 ans ou plus signalées sur le formulaire d'inscription (ou via l'autorisation en annexe) sont autorisés à reprendre l'(les) enfant(s) en se présentant préalablement auprès de l'accueillant. Si l'enfant est autorisé à arriver seul ou à repartir seul de l'accueil, cela doit être signalé sur le formulaire d'inscription.

### **Les mesures en cas d'urgence :**

Sauf indication contraire dans la fiche d'inscription, en cas d'urgence, le RCF se réserve le droit de s'adresser au médecin et/ou à la structure de soin de son choix. Une trousse de premiers soins de base se trouve sur chaque site. Elle est utilisée par les moniteurs et accueillants.

### **Les consignes de sécurité :**

Une trousse de secours de base est toujours à disposition. Les moniteurs la vérifient régulièrement afin qu'elle reste complète. Le RCF décline toute responsabilité en cas de vol, perte, déprédation détérioration d'objets personnels (vêtements, bijoux, jouets, GSM, ...) des enfants. Il est interdit pour les enfants d'amener des objets contondants, canifs, briquets, allumettes, ....

### **Police d'assurance :**

Un contrat RC générale couvre notre responsabilité civile lors de l'organisation de manifestations/activités sportives (prise en charge des dommages résultant d'une faute d'organisation).

Une police de type "RC + AC" couvrent les dommages résultant d'accidents corporels pour les participants aux activités organisées durant les stages sportifs

### **Règles de vie et sanctions**

**Respect** d'autrui, du Code d'éthique sportive en vigueur dans la FWB, des consignes données ; du matériel collectif, individuel et des locaux.

**Interdiction** de toute violence physique ou verbale et de tenir des propos racistes ou discriminatoires.

En cas de manquement à l'une de ces règles et en fonction de la gravité, différentes mesures sont prises avec l'enfant ou avec le groupe :

- Dans un premier temps, nous privilégions la discussion avec l'enfant et la façon de réparer son erreur ; il est en effet important qu'il prenne conscience de ce qu'il a fait, sans le dévaloriser mais en lui laissant une chance de se comporter mieux.

- Si, malgré la mise en place de la démarche signifiée ci-dessus, aucun progrès notable n'est constaté, une discussion constructive sera mise en place entre le moniteur, les parents et l'enfant. Lors de cet échange, les différents faits constatés seront énoncés ainsi que les sanctions prises et ce qu'il y a lieu de mettre en place pour y remédier.
- Si, malgré la discussion et les mesures décidées, le moniteur constate à nouveau un manquement aux règles, il préviendra le Gestionnaire Sportif ou le Directeur qui pourront décider d'autres mesures qui pourront aller jusqu'au renvoi de l'enfant du stage.

### **Diffusion du ROI aux parents**

Sur demande lors de l'inscription à la caisse piscine et obligation lors de l'inscription en ligne de cocher la case qui prouve qu'ils ont pris connaissance du ROI.

Karl Wilot  
Président

*Karl Wilot*

Etienne Gobert  
Trésorier

*Etienne Gobert*

Mateo Cardona  
Responsable

*Mateo Cardona*